

Communiqué de presse du 22 octobre 2012

TROMPERIE ET FALSIFICATION : COMMENT LES RESPONSABLES DU SCOT MANIPULENT A LEUR GRE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Devant le refus obstiné de M. Fouet, Président du Syndicat Mixte de la Basse-Automne et de la Plaine d'Estrées (SMBAPE) qui élabore notre SCOT¹, de leur transmettre copie d'un courrier de la DREAL² sur le projet de centrale au gaz, les associations ont déposé un recours auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

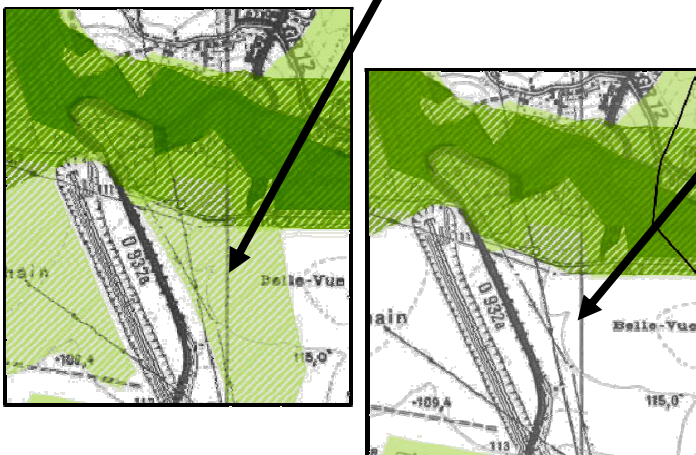
Et la sanction est tombée : ce 11 octobre, dans son avis N° 20123477-JB, la CADA a confirmé que ce document était communicable au public.

Et aujourd'hui, après en avoir pris connaissance, on comprend pourquoi ce courrier devait rester secret ! La DREAL met en cause l'absence d'une donnée essentielle dans les documents finaux présentés lors de la validation du projet de SCOT. La fameuse branche sud-est du biocorridor, celle sur laquelle est très précisément prévu le site de la centrale, a miraculeusement disparu des cartes initialement élaborées lors de la phase d'étude.

Pas de Centrale en Basse-Automne a réussi à se procurer la carte officielle qui a été versée au dossier pendant la phase d'étude. On y voit très clairement la liaison sud-est du biocorridor, ainsi dénommée dans la légende :

“Zone sensible: voie préférentielle de déplacement de la grande faune sauvage identifiée par la DREAL Picardie”

Mais dans la version présentée au final par les responsables du SCOT, la zone à protéger a miraculeusement disparu



Et la DREAL de conclure dans ce courrier :

« Tout projet de zone d'activité localisé au droit du biocorridor cartographié sur la commune de Verberie est inopportun »

Une nouvelle fois Pas de Centrale en Basse-Automne s'étonne que les promoteurs du projet de centrale soient à ce point prêts à tout pour faire passer leur projet, toujours plus loin de la transparence nécessaire au débat démocratique.

A quelles pressions a cédé le président du SMBAPE ?

Quel a été dans cette misérable affaire le rôle de Patrick Floury, maire de Verberie et en même temps 1er Vice-président du SMBAPE ?

Notre association demande à ce que l'administration départementale ou le tribunal administratif se saisissent de cette affaire et que les sanctions appropriées soient appliquées.

Franck Deboise
Président de Pas de Centrale en Basse Automne
pasdecentrale@orange.fr

¹ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCOT élabore les projets structurants sur un territoire donné

² DREAL : Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement